COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7 mars 2000

établissant la liste des zones concernées par l'objectif 2 des Fonds structurels pour la période 2000 à 2006 en Suède

[notifiée sous le numéro C(2000) 554]

(Le texte en langue suédoise est le seul faisant foi.)

(2000/220/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les Fonds structurels (¹), et notamment son article 4, paragraphe 4, premier alinéa,

après consultation du comité pour le développement et la reconversion des régions, du comité des structures agricoles et du développement rural et du comité du secteur de la pêche et de l'aquaculture,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 1er, premier alinéa, point 2, du règlement (CE) no 1260/1999 dispose que l'objectif 2 des Fonds structurels vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficultés structurelles.
- (2) L'article 4, paragraphe 2, premier alinéa, du règlement (CE) n° 1260/1999 stipule que la Commission et les États membres s'efforcent de garantir que l'intervention est effectivement concentrée sur les zones de la Communauté les plus gravement affectées et au niveau géographique le mieux adapté.
- (3) La décision 1999/503/CE de la Commission (²) établit, conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1260/1999, un plafond de population par État membre au titre de l'objectif 2 des fonds structurels pour la période 2000 à 2006. Pour la Suède, ce plafond est de 1 223 000 habitants.
- (4) L'article 4, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1260/1999 dispose que la Commission, sur la base des propositions des États membres et en concertation étroite avec l'État membre concerné, établit la liste des

- zones éligibles au titre de l'objectif 2 en tenant compte des priorités nationales, sans préjudice du soutien transitoire prévu à l'article 6, paragraphe 2, dudit règlement.
- (5) L'article 4, paragraphe 11, du règlement (CE) nº 1260/1999 stipule que la liste des zones éligibles à l'objectif 2 est valable sept ans à compter du 1er janvier 2000. Toutefois, sur proposition d'un État membre, en cas de crise grave dans une région, la Commission peut modifier la liste des zones au cours de l'année 2003, selon les dispositions des paragraphes 1 à 10 dudit article 4, sans augmenter la couverture de population à l'intérieur de chaque région visée à l'article 13, paragraphe 2, dudit règlement,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les zones éligibles à l'objectif 2 des Fonds structurels en Suède pour la période 2000 à 2006 sont celles qui figurent en annexe.

Cette liste peut être modifiée au cours de l'année 2003.

Article 2

Le Royaume de Suède est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 7 mars 2000.

Par la Commission
Michel BARNIER
Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 161 du 26.6.1999, p. 1. (2) JO L 194 du 27.7.1999, p. 58.

ANNEXE

ZONES ÉLIGIBLES AU TITRE DE L'OBJECTIF 2 DES FONDS STRUCTURELS EN SUÈDE (2000 à 2006)

D/ : 1 : NUTTO III	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
Région de niveau NUTS III	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
	Zones satisfaisant aux critères de l'article 4, pa	ragraphe 5, du règlement (CE) nº 1260/1999	
Västmanlands län		Les communes: Arboga Fagersta Hallstahammar Kungsör Köping Norberg Skinnskatteberg Surahammar Sala Heby Västerås (seule la paroisse de Sultana et les îles inhabitées sans lien fixe)	136 395
Dalarnas län		Les communes: Avesta Borlänge Gagnef Hedemora Leksand Ludvika Mora (sauf les paroisses de Venjans et de Våmhus) Rättvik Smedjebacken Säter Falun	247 336
Gävleborgs län		Les communes: Ockelbo Sandviken Söderhamn Ovanåker Bollnäs Nordanstig Hudiksvall Hofors Gävle (sauf le «Nyckelkodområden»: 105, 106, 115, 121-123, 153-156, 161, 162, 173, 174, 179, 221-226, 231, 232, 234, 236, 304, 315-317, 325-327)	227 285



Région de niveau NUTS III -	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
	Zones satisfaisant aux critères de l'article 4, paragra	phe 9, point a), du règlement (CE) nº 1260/1999	
Örebro län		Les communes: Degerfors Hällefors Karlskoga Laxå Lindesberg (sauf le «Nyckelkodområden»: 1114, 1115, 1118) Ljusnarsberg Nora (sauf le «Nyckelkodområden»: 113311-318, 113321-322, 113400, 113411-413, 113416, 113419, 113431, 113611-619, 113621-626, 117100, 117111-113, 117121-124, 117131, 117141-145, 117151-154, 117200, 117210, 117220) Örebro (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	92 385
Värmlands län		Les communes: Arvika Eda Filipstad Hagfors Kristinehamn Munkfors Storfors Sunne Säffle Årjäng Karlstad (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	136 716
Östergötlands län	Zones satisfaisant aux critères de l'article 4, paragra	Les communes: Valdemarsvik Ydre Ödeshög Boxholm Norrköping (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Söderköping (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	24 117



Dária da rica NUTE H	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
Région de niveau NUTS III	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
Jönköpings län		Les communes:	86 991
		Aneby Nässjö (sauf le «Nyckelkodområden»: 111111, 111113-17, 111121, 111124, 111131-34, 111143, 111147, 111151-52, 111161, 111211-17, 111221-23, 111231- 36, 111241-46, 111252-53, 111255, 111257, 111271, 111273-78, 111511-14, 111521-25, 111542-45, 111547, 111613- 14, 111624, 111632-33, 111642-43, 111711-13, 111722-23, 111725) Sävsjö Vetlanda (sauf le «Nyckelkodområden»: 501, 50202, 50203, 503, 50412, 50418, 50526, 50703) Eksjö [sauf le «Nyckelkodområden»: 1101 (sauf 110115), 1103, 1107 (sauf 110711-12, 110721-24, 110740-41, 110799), 1109, 1120 (sauf 112028), 1130, 1715] Tranås (sauf le «Nyckelkodområden»: 870104, 870110-11, 870120, 870124, 870138,-39, 870143) Jönköping (seules les îles Visingsö)	
Kronobergs län		Les communes: Uppvidinge (sauf les rues suivantes dans le village de Åseda: Fältvägen, Gärdesv., Ängsv., Hasselv., Lakev., Fiskarev., Kräftv., Väktarev., Tärno., Kantorsv., Prästv., Björkåkrav., Heurlins väg, Norra vägen, Norra Kyrkogatan, Odeng., Strömg., Gustavsg. 1-25, Södra Esplanaden 4-30 et 7-23, Åsag., Rönnv., Hagag., Brunnsg. 3-29 et 2-22, Nålg., Torpag., Hjortg., Värendsg., Minervav., Kronobergsg., Stureg., Smedjeg., Dalg. Brinkag.) Lessebo [sauf le «Nyckelkodområden»: 1211 (sauf Västergatan 4, 19 et 26, Sjöparksgatan 1, Gökaskrattområdet et Sågenområdet), 1212 à l'ouest de Bråtabäcken, 1213 (sauf Storgatan 79-87 et la zone de loisirs au sud de Norrhemsgatan), 1111 au nord de l'extension de Åkerhultsvägen, 1113 (sauf Formaregården)]	14 462



D4-1 1 NUTE III	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
Région de niveau NUTS III	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
Kalmar län		Les communes: Högsby Mörbylånga [sauf le «Nyckelkodområden»: 150100-150400 (sauf le port sud de Brovägen, Köpstaden, les zones industrielles et le village de Björnhovda)] Hultsfred Västervik (sauf le «Nyckelkodområden»: 112210, 112220, 113110, 113120, 113130, 114110, 114200, 114210, 114200, 114210, 114520, 15100, 115320, 114510, 114520, 15100, 115320, 115330, 115340, 121210, 121220, 122110, 122120, 122130, 122210) Vimmerby (sauf le «Nyckelkodområden»: 1122, 112501, 112503, 112702-07, 112709-10, 112714-22, 1110, 1113, 1124 (sauf 112417, 112418, 112420), 111401-403, 111405-409, 111411) Borgholm Mönsterås (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Oskarshamn (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	84 704
Gotlands län		Toute la région	57 643
Västra Götalands län		Les communes: Gullspång Karlsborg Mariestad (sauf le «Nyckelkodområden»: 111303-111309, 111313, 111316-111319, 111322, 111324, 111325, 111501, 111502, 111604, 111607, 111609-111612, 111614-111619, 111705, 111707, 111709, 111710) Töreboda Bengtsfors Dals-Ed Färgelanda Mellerud Åmal	86 632



Région de niveau NUTS III	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
	Zones satisfaisant aux critères de l'article 4, paragra	aphe 9, point c), du règlement (CE) nº 1260/1999	
Stockholms län		Les communes:	7 177
		Österåker (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Värmdö (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Ekerö (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Haninge (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Tyresö (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Upplands-Bro (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Stockholm (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Södertalje (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Nacka (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Vaxholm (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Norrtālje (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Nynäshamn (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Lidingö (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Danderyd (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Täby (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	
Uppsala län		Les communes: Enköping (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Östhammar (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	851
Södermanlands län		Les communes: Nyköping (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Oxelösund (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Katrineholm (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Strängnäs (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Trosa (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	49



Région de niveau NUTS III -	Zones éligibles		Population vivant dans les zones
	Toute la région de niveau III, à l'exception de	Seules les régions suivantes sont éligibles dans la région de niveau III	éligibles de la région de niveau III (nombre d'habitants)
Blekinge län		Les communes: Karlskrona (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Ronneby (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Karlshamn (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Sölvesborg (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	713
Skåne län		Les communes: Landskrona (seule l'île de Ven)	354
Hallands län		Les communes: Varberg (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Kungsbacka (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	4
Västra Götalands län		Les communes: Öckerö (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Tjörn (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Orust (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Sotenäs (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Tanum (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Götenorg (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Kungälv (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Lysekil (seules les îles inhabitées sans lien fixe) Strömstad (seules les îles inhabitées sans lien fixe)	18 887